

TROIS  
QUESTIONS À...**RENÉ VINCENT**

Président du Collectif pour l'élimination rapide de l'amiante et défense des exposés aux risques (Cerader 24)

**1** Quelle est la situation actuelle des adhérents de votre association ?

Nous rassemblons plus de 640 familles, et avons établi 322 dossiers de malades, dont 255 pour lesquels la maladie professionnelle a été reconnue. La faute inexcusable de l'employeur est examinée par le tribunal pour 151 d'entre elles. Malheureusement, 103 des personnes concernées par ces dossiers sont décédées. L'âge moyen du décès de nos adhérents est de 65 ans, alors que l'espérance de vie est de 80 ans...

**2** Les activités du Ceradernese limitent-elles pas aux actions en justice...

Non. Notre action s'est beaucoup élargie par rapport à ces combats, nécessaires, mais pas suffisants. Nous participons à l'information sur la prévention et le désamiantage. La mise en place de récupérateurs d'amiante pour les particuliers dans les déchetteries est une belle avancée.

En 2014, 2 355 tonnes ont été collectées en Dordogne. Néanmoins, lors de nos permanences mensuelles à Bergerac, Lalinde et Périgueux, nous sommes de plus en plus sollicités. Davantage de dossiers, moins de magistrats : les délais de jugement s'allongent et l'état de santé des malades se dégrade.

**3** L'absence de service de pneumologie à l'hôpital de Bergerac reste-t-elle un problème ?

Sur le Bergeracois, il y a 190 malades « amiante » rien que dans notre association. Et le pneumologue qui faisait partie du service de médecine de l'hôpital est parti à Libourne. Le maire, Daniel Garrigue, vient de nous annoncer qu'un pneumologue de Périgueux assurera les consultations régulières, à Bergerac, à partir de mars. Cela dans le cadre du groupement hospitalier territorial. Mais les besoins locaux justifient l'existence d'un vrai service de pneumologie à Bergerac.

Recueilli par Pauline Pierri